

RAPPORT

Val-de-Travers, le 15 octobre 2025

**Rapport du Conseil communal au Conseil général
relatif à un crédit complémentaire de 255'000 francs pour les travaux de
protection contre les chutes de pierres à Noiraigue.**



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1 INTRODUCTION

Cette demande de crédit complémentaire fait suite au crédit de 7'000'000 francs validé par votre autorité le 17 mai 2021 pour la protection contre les chutes de pierres du village de Noiraigue¹.

Après plus de trois ans de travaux, le bilan financier a été bouclé avec des dépenses totales d'un montant de 7'254'715 francs, qui nécessite donc un crédit complémentaire de régularisation de 255'000 francs. Le projet était par ailleurs éligible à d'importantes subventions cantonales et fédérales et la bonne réalisation des travaux a aussi conduit à une hausse de ces contributions, permettant au final d'avoir un solde à charge de la commune plus faible que prévu. Cette demande de crédit complémentaire reste nécessaire en regard de l'article 4.2 alinéa 9 du règlement communal des finances qui stipule que « les crédits d'engagement sont sollicités à hauteur du montant brut. Les éventuelles participations connues de tiers sont indiquées avec estimation de leur montant ».

2 EXECUTION DU PROJET

Comme prévu dans le rapport voté en 2021, les travaux ont débuté en 2022 pour garantir la synergie avec les travaux d'assainissement du tunnel de la Clusette.

Le projet s'est déroulé en trois lots :

- **2022 : Lot 1**, dit "Village" concernait la réalisation de deux digues (village et Furcil), mises en œuvre à partir des matériaux d'excavation issus de la galerie de sécurité, après exécution des travaux de défrichements et de terrassements.
- **2023 : Lot 2**, dit "H10" se concentre sur les abords de la H10, avec des purges de rochers suivies de l'installation de treillis, clouage et filets pare-pierres.

¹ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2021-04/210517-cg08-protection-chutes-de-pierres-noiraigue.pdf

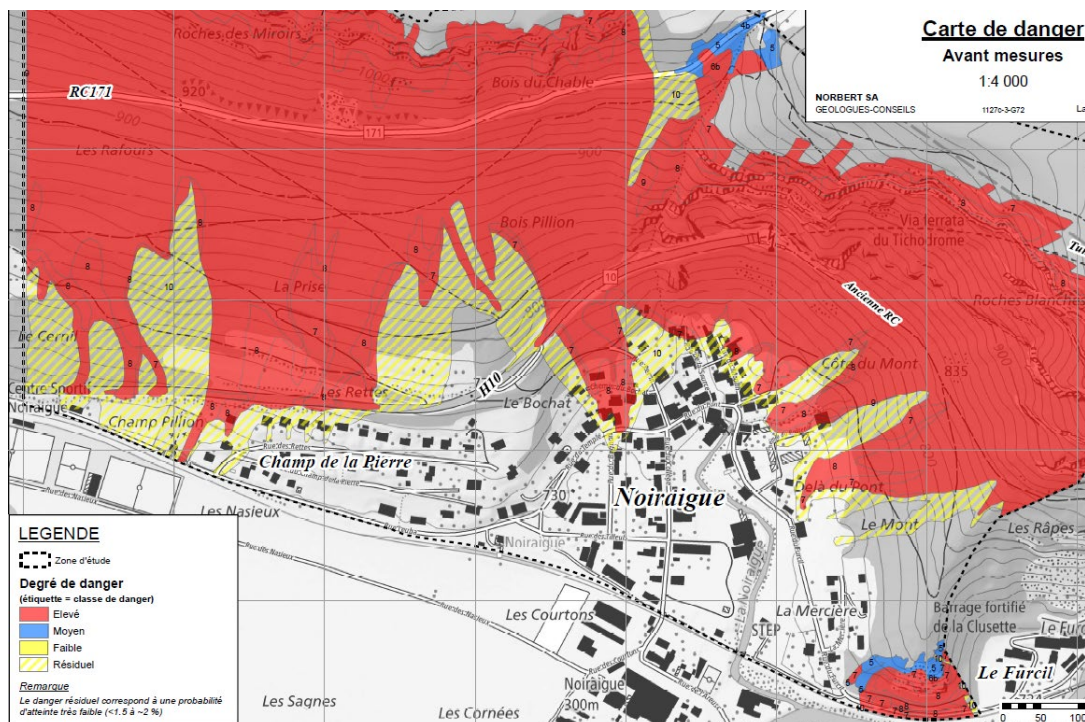
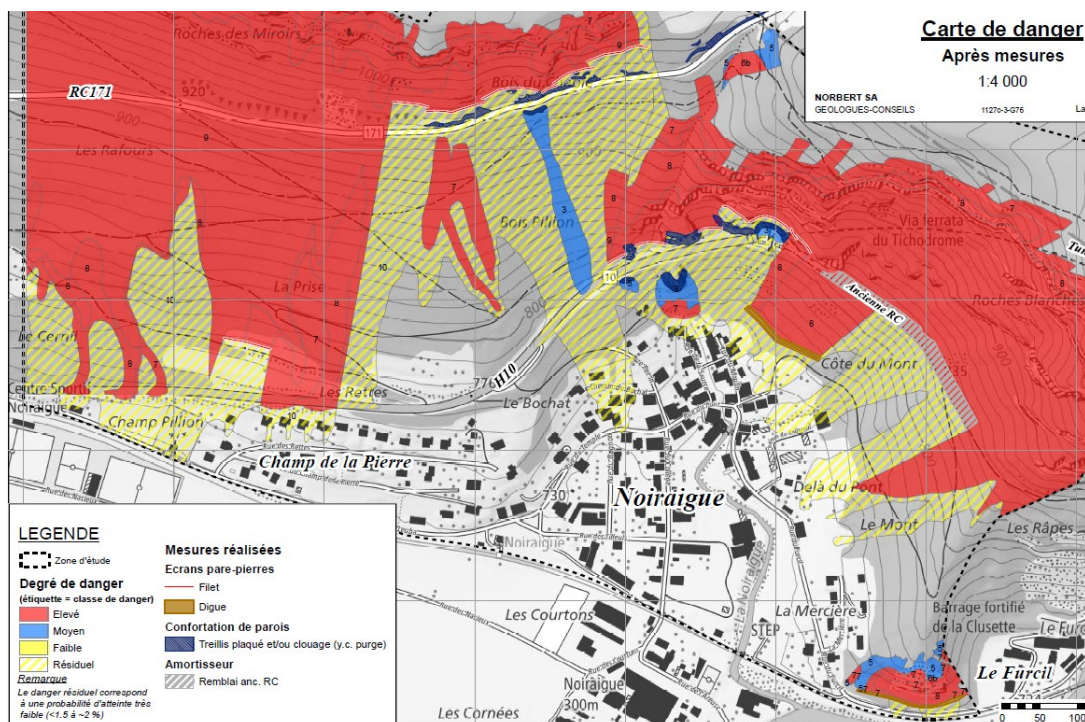


RAPPORT

- **2024 : Lot 3**, dit "RC171" est similaire au lot 2, incluant des purges et la pose de protections sur la roche ainsi que l'installation de filets pare-pierres le long de la route de la côte Rosière (RC171).

Des travaux de finition ont encore eu lieu au printemps 2025 notamment après un important épisode de pluie qui avait raviné une piste d'accès à la digue « village ».

Suite aux travaux, les services cantonaux ont validé la modification de la carte des dangers, ce qui permet de délivrer à nouveau des permis de construire dans les zones qui étaient à risque.

Carte des dangers de chutes de pierres et blocs avant projet :**Carte des dangers de chutes de pierres et blocs après projet :**

Quatre entreprises principales ont œuvré sur le projet : le bureau d'ingénieur qui a défini les ouvrages de protection à construire, le consortium qui a exécuté les travaux et qui a été sélectionné par une procédure ouverte de marché public, le bureau de surveillance environnementale du chantier et finalement le bureau de direction technique des travaux qui a fait un excellent travail de contrôle et de vérification, sur le terrain, ainsi qu'administrativement, en vérifiant les factures que le consortium a fourni en lien avec l'exécution du projet.

3 COUTS DU PROJET

Les principaux coûts du projet sont présentés dans le tableau suivant.

Montants en francs TTC	Estimation 2021	Effectif 2025	Différence
Travaux génie-civil (yc GC tiers dégrappage route cantonale)	6'206'427	6'477'668	271'241
Tiers (autres)	52'235	43'000	-9'235
Honoraires	686'049	562'986	-123'063
Renchérissement	0	171'061	171'061
Total	6'944'711	7'254'715	310'004

Le premier point important à relever est le fait qu'à l'issue de la **procédure de marché public**, les offres reçues étaient de 600'000 francs supérieures au budget prévu, pour un montant de 6'842'131 francs à comparer aux prévisions de 6'206'427 francs. Le bureau d'étude avait, à cette étape, identifié des optimisations permettant ainsi de réduire la différence de coût. Une grande partie de la différence a pu être comblée, mais pas la totalité.

Le deuxième point est le **renchérissement**. Sur un chantier d'une telle durée, la clause de renchérissement des matériaux est la norme. De fait, avec la guerre en Ukraine qui a perturbé de nombreuses filières d'approvisionnement stratégiques (métaux, carburants fossiles notamment), le bureau de direction technique des travaux a approuvé des demandes de renchérissement présentées par le consortium pour un total de 170'000 francs environ.

Au final, avec les améliorations réalisées sur d'autres postes, la différence totale entre le décompte final et les estimations faites dans le rapport de 2021 est de 310'004 francs.

Nous tenons à relever que les entreprises qui ont œuvré pour le projet ont très largement répondu aux attentes et aux défis qui se sont présentés, et que les travaux ont pu se dérouler de façon sereine.

4 SUBVENTIONS REÇUES

Le total des subventions cantonales et fédérales se monte au final à 5'421' 000 francs.

Ces montants sont supérieurs aux montants prévus grâce à taux de subventionnement final validé par la Confédération (39%) supérieur à celui qui avait été budgété (35%). En effet, au cours du projet, le mandataire principal a pu répondre précisément à tous les critères attendus pour prétendre à cette augmentation de subvention.

De leur côté, les services cantonaux ont confirmé le bon déroulement des travaux et ont validé le subventionnement à 35% du projet, y compris sur la partie qui dépassait la demande de crédit initiale.

En parallèle de ce subventionnement, les services communaux ont fait des démarches auprès des assurances pour solliciter une participation de leur part au titre de la réduction de risque pour leurs assurés.

Un assureur privé a ainsi participé au projet à hauteur de Fr. 100'000.- et un autre effectuera un versement au profit de la Commune de Fr. 80'000.- à la réception du rapport final.

5 BILAN FINANCIER

5.1 Tableau de synthèse

Montants en francs TTC	Estimation 2021	Effectif 2025	Différence
Coût total du projet	7'000'000	7'255'000	255'000
Subventions fédérales	-2'208'000	-2'550'000	-342'00
Subventions cantonales	-2'208'000	-2'289'000	-81'000
Contribution SPCH	-583'000	-583'000	0
Contribution des assureurs	0	-180'000	-180'000
Investissement net à charge de la Commune	2'001'000	1'653'000	-348'000

5.2 Incidence sur les finances communales

Compte tenu de la réduction de l'investissement net à charge de la commune, les charges annuelles du projet sont modifiées comme suit :

Montants en francs TTC	Estimation 2021	Effectif 2025
Charges d'amortissement (50 ans, 2%)	40'000	33'060
Frais d'entretien	5'000	5'000
Charges d'intérêts (2% sur le demi capital investi)	20'010	16'530
Charge nette annuelle	65'010	54'590

5.3 Mécanismes de maîtrise des finances

Le total des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances est de 255'000 francs. A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2025 s'élève à 3'253'700 francs. Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

6 CONCLUSION

Ce projet indispensable pour protéger Noiraigue et préserver son développement est donc maintenant achevé à satisfaction, avec des mesures de protection importantes qui protègent efficacement la zone à bâtir.

Le coût final est supérieur de 3,6% au montant voté par votre autorité en 2021 et nécessite donc ce crédit complémentaire de 255'000 francs. Les autorités cantonales et fédérales ont de leur côté approuvé la bonne réalisation du projet en confirmant, respectivement en augmentant les taux de subventionnement annoncés à l'époque, ce qui permet un solde à charge de la Commune inférieur de 348'000 francs par rapport aux crédits votés en 2021. Le Conseil communal vous invite donc à confirmer le soutien communal à ce projet en acceptant formellement ce crédit complémentaire.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LE CHANCELIER :

Benoît Simon-Vermot

Christian Reber

ANNEXE :

- Arrêté du Conseil général

**CREDIT COMPLÉMENTAIRE DE 255'000 FRANCS
POUR LES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES À
NOIRAIGUE.**



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015,
vue le rapport du Conseil communal, du 15 octobre 2025 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 27 octobre 2025 ;
vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable, du 29 octobre 2025 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

- Article premier** : Un crédit de 255'000 francs est accordé au Conseil communal pour les travaux de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue.
- Article 2** : La dépense sera enregistrée comme suit :
- Compte d'investissement n°50300.00 *Autres ouvrages de génie civil en général*
 - Entité de gestion n°31 7420 *Ouvrages paravalanches*
 - Projet n°100.31.076 *Protection chutes de pierres à Noiraigue*
- Et amortie au taux de 2%.
- Article 3** : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 17 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin